

**N° 146.** — DÉCISION de l'Ordonnateur réunissant en un seul détail les bureaux des travaux et approvisionnements et des subsistances.

Le commissaire-adjoint de la marine, Ordonnateur,

DÉCIDE :

Le bureau des approvisionnements et travaux et celui des subsistances ne formeront plus qu'un seul détail, qui prendra le nom de *Bureau des subsistances, approvisionnements et travaux*.

Le matériel affecté au service du bureau des approvisionnements et les archives de ce bureau seront transportés au bureau des subsistances.

Les divers objets provenant de remises et les objets en approvisionnement dans le magasin du service Local seront transportés dans les magasins dépendant du service des subsistances.

Les imprimés seront conservés dans leur ancien local jusqu'au moment où il sera possible de les transférer dans les bâtiments sus-désignés.

Le commissaire aux subsistances, approvisionnements et travaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 18 avril 1881.

Signé : GABRIÉ.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCRETS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

— En date du 24 novembre 1880 —

**N° 147.** — S. M. Pomare V, Roi des Iles de la Société et dépendances, a été élevé au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

— En date du 26 décembre 1880 —

**N° 148.** — M. Bédier est nommé juge au tribunal supérieur de Papeete.

— En date du 11 janvier 1881 —

**N° 149.** — M. le lieutenant de vaisseau Bérard a été nommé au commandement de l'*Orohena*.

— En date du 18 janvier 1881 —

**N° 150.** — M. Chessé (Isidore-Henry), Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société et dépendances, a été élevé au grade d'officier